1e220

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 12-1-79069867

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "LANGUEDOC-ROUSSILLON"

(AUDE - GARD - HERAULT - LOZERE - PYRENEES ORIENTALES)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

MAISON DE L'AGRICULTURE - BAT. 5 - PLACE CHAPTAL

34076 MONTPELLIER CEDEX - TEL. 92.28.72

ABONNEMENT ANNUEL 60 F

Régisseur de recettes de la D.D.A

C.C.P. Montpellier 5238-57

N° 1 - 10 janvier 1979

Les conditions climatiques peuvent entraver l'exécution des traitements, durant la période hivernale. Aussi il convient de mettre à profit les améliorations temporaires dès qu'elles se présenteront, (elles sont souvent de très courte durée), pour effectuer les applications conseillées.

Cela ne sera possible que si, dès à présent, le matériel de traitement a été vérifié et est en état de marche et si les produits nécessaires sont achetés.

POIRIERS

Psylles : Ce ravageur présente un danger potentiel dans les vergers de poiriers, notamment dans ceux qui ne furent pas traités de façon rationnelle en 1978 ni au cours de la chute des feuilles.

Un traitement à base de colorants (D.N.O.C.) (600 grammes de matière active par hectolitre), dirigé contre les adultes et accessoirement les oeufs, est conseillé dès la mi-janvier.

/ ARBRES FRUITIERS A PEPINS ET A NOYAU /

Chancres : La lutte contre les chancres provoqués par Eutypa, Nectria est basée sur la suppression des branches malades et le curetage puis le badigeonnage des chancres intéressant les troncs et les grosses charpentes à l'aide de produits désinfectants Kankertox, Santar, Quino-chancre. . .

Maladies bactériennes :

Tous les arbres fruitiers à feuillage caduc supportent le cuivre actuellement. Une application mettant en jeu un produit cuprique est à prévoir dès que les conditions climatiques le permettront.

Le développement des maladies bactériennes est redoutable, notamment sur pêcher, dans la zône des Costières du Gard et sur pomacées qui sont menacées par le Feu Bactérien.

/ ARBRES A NOYAU /

/ PECHERS - AMANDIERS /

Myzus persicae : Les attaques de ce ravageur ont pour conséquence d'entraver le développement des pousses et de provoquer la crispation des feuilles au printemps. Il convient de le prévenir en détruisant les oeufs d'hiver.

Le traitement préconisé est à base de colorants (D.N.O.C.), 600 grammes de matière active par hectolitre, doués d'excellentes propriétés ovicides, ou à base d'oléoparathion, (45 grammes de parathion à l'hectolitre), si l'on ne veut pas ou l'on ne peut pas avoir recours aux colorants.

L'application, pour être efficace, doit être faite avec soin et dans d'excellentes conditions : journée ensoleillé, temps calme, absence d'humidité. En période humide ou dans les zônes à brouillard (bord de rivière) baisser la dose préconisée. Traiter seulement entre 10 heures et 16 heures. Bien mouiller l'ensemble des charpentes.

Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles - Place Chaptal MONTPELLIER - Le Directeur : P. JOURNET - N° d'inscription P.P 531 A.D

! Eviter l'emploi de colorants à proximité des cultures légumières ou d'arbres !
! à feuillage persistant (cyprès,oliviers). !

Ce traitement sera utilement combiné avec l'application cuprique déjà citée.

/ ABONNEMENT - REABONNEMENT /

Les abonnés qui reçoivent le présent bulletin surchargé de la mention "VOTRE ABONNEMENT EST TERMINE" sont invités à renouveler leur abonnement sans tarder.

Ne doivent pas tenir compte de cette surcharge ceux qui ont réglé leur abonnement depuis le 1er juillet 1978, car le bulletin technique leur sera servi automatiquement jusqu'au 31 décembre 1979.

Nous vous rappelons les nouveaux tarifs en vigueur pour 1979 :

- Abonnement ordinaire : 60,oo F

- Abonnement collectif :
1) à expédier à une même adresse : 60,oo F + 40,ooF par série supplémentaire de bulletins.

2) à expédier à plusieurs adresses : 60,oo F + 50,ooF par adresse supplémentaire.

3) abonnements à plusieurs stations d'avertissements : 60,oo F + 50,ooF par Station supplémentaire.

ATTENTION : Les abonnements doivent être réglés de préférence par chèque postal :

C.C.P. MONTPELLIER 5238.57 - Régisseur de Recettes - D.D.A. - MONTPELLIER ou par chèque bancaire.

Mentionner de manière précise le nom du destinataire en caractères d'imprimerie et son adresse postale codée.

L'INGENIEUR EN CHEF D'AGRONOMIE
CHEF DE CIRCONSCRIPTION,

V.LAGAUDE

Tirage du 10 janvier 1979 - 1 550 exemplaires
N° d'inscription P.P. 531 A.D.